

JURA: UN COUPLE DE RANDONNEURS DÉCLARE PORTER PLAINTE APRÈS AVOIR ÉTÉ MORDUS PAR DES CHIENS PATOUS



Deux touristes en balade à vélo dans la forêt du Risoux, dans le Jura, ont croisé le chemin de deux chiens patous. La femme a été mordue à la jambe par l'un d'eux. Elle a décidé de porter plainte contre X.

Deux randonneurs déclarent porter plainte après avoir été mordus dans le Jura par des **patous**, ces **chiens de montagne** chargés de garder les troupeaux, rapporte **Le Progrès** ce dimanche 11 août.

Originaires des Yvelines, Claire et Christian Auger, couple de septuagénaires, se trouvent en vacances dans la région des Rousses, dans le Jura. Le samedi 3 août, alors qu'ils profitent d'une balade à vélo électrique dans la forêt du Risoux, ils croisent soudainement le chemin de deux chiens patous.

Christian raconte qu'il les aperçoit alors qu'ils se trouvent déjà à environ "150 mètres" de lui et de son épouse. Il assure que les chiens sautent ensuite une clôture pour aller dans leur direction.

"Le temps de faire une trentaine de mètres à vélo, ils étaient sur moi", se souvient-il. "Vous imaginez la panique".

Des morsures à la jambe gauche

Le Francilien de 74 ans raconte avoir ensuite été poursuivi par l'une des deux bêtes pendant une dizaine de mètres. "J'ai mis l'assistance électrique (de mon vélo) au maximum", confie-t-il, parvenant ainsi à semer l'animal.

Dans le même temps, son épouse Claire se retrouve confrontée à l'autre chien. Ce dernier se dirige vers elle et, selon ses dires, la mord au niveau de sa jambe gauche.

Toujours en selle, la septuagénaire continue, malgré la morsure, de rouler sur son vélo électrique et parvient ainsi à se dégager des crocs du patou. Elle retrouve ensuite Christian quelques mètres plus loin.

6 jours d'ITT

Le couple, marqué par cet incident, quitte rapidement les lieux. Ils se rendent chez un médecin qui note 5 plaies profondes au niveau du mollet de Claire.

La septuagénaire se voit prescrire un traitement antibiotique et reçoit un certificat lui imposant six jours d'incapacité totale de travail (ITT). "On a eu une de ces trouilles", reconnaît Claire plusieurs jours après.

"J'ai eu beaucoup de chance", estime-t-elle par ailleurs, mais "plus de balades en forêt" pour elle désormais.

Une signalétique insuffisante, pour la randonneuse

La septuagénaire décide de porter plainte contre X pour blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas trois mois par agression d'un chien, rapporte le journal local.

"J'aimerais que d'autres ne soient pas croqués et que l'on retrouve le plaisir de se balader dans ce massif forestier", justifie-t-elle, alors que plusieurs randonneurs ont été visés par des attaques de patous dans d'autres départements, ces dernières semaines.

Claire estime par ailleurs la signalisation insuffisante dans la région face aux risques qu'encourent les promeneurs dans les zones forestières où ils peuvent croiser la route de patous sans forcément le savoir.

"On n'a vu qu'un petit panneau vert, tout petit, qui disait: 'troupeaux et chiens de protection, gardez vos distances'. Je ne comprends pas comment je peux garder mes distances sur une route goudronnée où il n'est pas censé être", développe-t-elle.

Selon Le Progrès, le parquet de Lons-le-Saunier a bien reçu une plainte. Il n'avait pas encore décidé, en date du 9 août, de la poursuivre ou non.

Juliette Desmonceaux